

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du 23 mars 2015**

OBJET

**05 – BUDGET COMMUNE - TAUX D'IMPOSITION 2015**

N° 2015-03-05

NOMENCLATURE : 7/1/2

**L'an deux mille quinze, le vingt-trois mars à dix-neuf heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le treize mars 2015, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

**Présents : 25**

**Votants : 29**

Alain ROYER, Catherine CADOU, Gil RANNOU, Frédéric CHAPEAU, Marie-Madeleine REGNIER, Catherine HENRY, Philippe LEBASTARD, Jean-Claude SALAU, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Thierry GICQUEL, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Aurora ROOKE, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Alain BLANCHARD, Martine MOREL, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

**Excusés : 4**

Elisa DRION donne pouvoir à Alain ROYER  
Mickaël MENDES donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU  
Gwénola LEBRETON donne pouvoir à Catherine CADOU  
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET

**Nombre de membres :**

en exercice.....29  
présents.....25  
ayant un pouvoir...4  
votants.....29

**Délibération**

**Rapporteur : Catherine CADOU**

Conformément aux orientations budgétaires pour 2015, il est proposé de maintenir les taux des impôts locaux au même niveau que 2014, à savoir :

- Taxe d'habitation (TH)..... 21.69 %
- Taxe foncier bâti (FB)..... 21.71 %
- Taxe foncier non bâti (FNB) ..... 40.23 %

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité de 29 Voix pour décide :**

- **DE FIXER les taux des impôts locaux pour 2015 comme présenté ci-dessus.**

Pour extrait conforme,

Le 23 mars 2015,

**Le Maire,  
Alain ROYER**



Accusé de réception en préfecture  
044-214402091-20150323-2015-03-23-DE05-  
DE  
Date de télétransmission : 26/03/2015  
Date de réception préfecture : 26/03/2015

Publié le 26/03/15